

DATE DE CONVOCATION : 12 Octobre 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE- M. CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - E. GARNIER -N. ARILLA - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. FULPIN- K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE -

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS - EXCUSÉS : Geneviève MICHELY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Marie-Hélène AUBINEAU

OBJET : SUBVENTION DE LA COMMUNE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de l'action sociale et des familles

VU la délibération n° 2017-40 du Conseil Municipal du 29 mars 2017 portant sur le vote du budget primitif 2017

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics locaux,

CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Social sollicite une subvention pour un montant de 30 000 € au titre de l'année 2017,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré décide : **PAR 22 VOIX POUR**

- D'attribuer une subvention de 30 000 € au Centre Communal d'Action Sociale,
- Cette subvention sera prélevée à l'article 657362 du budget principal 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE